

M. MacInnis: Je n'avais pas l'impression que l'honorable député m'avait cédé la parole.

M. Mackasey: Quelle motif l'honorable député a-t-il de se lever?

M. MacInnis: L'honorable député avait repris son siège avant que je lui demande s'il répondrait à une question.

M. Mackasey: L'honorable député veut-il poser une question maintenant? Je prendrai mon siège pour lui permettre de la poser.

M. MacInnis: Comme le député devient si pointilleux, je vais attendre qu'il ait fini. Cela ne saurait prendre trop de temps, car il va se trouver à court d'eau ou de paroles.

M. Mackasey: Puis-je répliquer au député que j'espère ne jamais me trouver à court d'intelligence, comme c'est arrivé au député il y a longtemps.

M. MacInnis: Je veux m'expliquer sur un fait personnel, car je pense que nombre de différences importantes nous distinguent.

M. Mackasey: Je suis sûr que nous pourrions les énumérer fort longtemps.

M. Knowles: Au suivant.

L'hon. M. Starr: Fin du match.

M. Mackasey: Monsieur le président, j'espère qu'en abordant l'étude des différents articles du projet de loi nous nous rendrons compte de l'importance exacte de la *Mercantile Bank* à l'heure actuelle et que son actif atteindra peut-être 1 milliard de dollars dans cinq ans. A ceux qui craignent qu'elle ne devienne trop importante, car je crois qu'un député a mentionné cela ce soir, je dirais ceci: la loi est très précise. Toute banque dont plus de 25 p. 100 des actions seront aux mains de personnes ou de groupes subira certain désavantages. J'oublie quel article le mentionne—je pense que c'est l'article 145(5)—mais la mesure prévoit un pénalité de \$1,000 par jour lorsqu'une banque dont 25 p. 100 des actions sont aux mains d'une personne excède le rapport de 20 à 1 qui a été prévu.

Certaines personnes, dont je respecte l'opinion, redoutent que la *Mercantile* n'essaye pas de vendre ses actions avant le dernier jour de la cinquième année. La plupart des gens conviendraient, je pense, que la banque

[M. Mackasey.]

ne jettera sans doute pas sur le marché en un jour 50,000 actions, ou quel qu'en pourrait être le nombre. La *Mercantile Bank* et d'autres banques se trouvant dans une situation semblable vendraient leurs actions quand elles en auraient la chance ou quand cela servirait leurs intérêts.

Je m'aperçois que mon temps de parole est expiré et je remercie de nouveau tous les membres du comité de m'avoir permis de terminer mon discours.

M. MacInnis: Pourrais-je poser une question au député avant qu'il reprenne son siège?

M. le président: Le député le peut.

M. MacInnis: Je ferai tout d'abord un bref commentaire.

M. Mackasey: Posez la question.

M. MacInnis: Le député a cherché à excuser les controverses qui ont lieu au sein du cabinet. Aurait-il assez de courage pour défendre celles qui—on ne saurait le nier—ont eu lieu à l'extérieur? Le député de Davenport vaut-il plus de 15 sièges dans la région de Toronto, tandis que le ministre des Finances, lui, n'en vaudrait pas autant?

M. Mackasey: Voilà qui fait à peu près six questions. Laquelle doit passer la première?

M. MacInnis: Parlons des controverses qui ont lieu à l'extérieur du cabinet.

M. Mackasey: Le député tenait tellement à poser sa question qu'il ne semble pas avoir entendu ce que j'ai dit à ce propos. J'ai affirmé que de telles controverses étaient déplorables. Lisez le hansard demain. J'ai dit nettement ce que j'en pensais. J'ai affirmé que je les déplorais en qualité de député de l'arrière-ban et qu'elles reflétaient, à mon avis, une philosophie d'auto-destruction. C'est exactement ce que j'ai dit, et le député le verra demain dans le hansard.

M. MacInnis: Le député admettra-t-il que ses propos sur une telle conduite déplorable s'appliquaient au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et au ministre associé de la Défense nationale, qui se sont levés contre leur parti, chose rarement vue dans ce pays?